

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi neuf (9) septembre deux mille treize, à la mairie, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Harold Noël, maire, messieurs Marcel Laflamme, Éric Bussière et Enrico Desjardins, ainsi que mesdames Mireille Morency et Sophie Côté, conseillers.

M. Harold Noël, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-136

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Éric Bussière, appuyé par Sophie Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 9 septembre 2013.

ADOPTÉE

2013-137

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 5 août 2013

Il est proposé par Marcel Laflamme, appuyé par Enrico Desjardins et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 5 août 2013.

ADOPTÉE

2013-138

Dépôt de documents

Rapport de l'inspecteur en bâtiments du mois d'août 2013

2013-139

Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures du 7, rue Ferland Nord

Attendu que Mme Jocelyne Morissette, 7, rue Ferland Nord, Sainte-Pétronille, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu qu'elle est propriétaire des lots # 51-25-1 et 51-2-P lesquels est situé dans la zone R-3 ;

Attendu que cette demande a pour but de conserver un abris temporaire (garage de toile) comme garage. En effet, selon le règlement de zonage # 151, un abris temporaire doit être enlevé le 15 mai et peut être installé le 15 octobre. Mme

Morissette souhaite conserver son abris de façon permanente pour ainsi ranger son matériel d'horticulture. De plus, ledit abris n'est pas visible du chemin public puisque caché par des arbres.

Attendu que le comité consultatif de l'urbanisme a émis un avis défavorable à cette demande ;

Attendu que le Conseil s'est montré unanimement défavorable à la requête ;

En conséquence, il est proposé par Enrico Desjardins, appuyé par Mireille Morency et résolu unanimement de refuser la présente demande de dérogation mineure. Par contre, puisque la date de permission d'installation de ce genre d'abris est fixée au 15 octobre, Mme Morissette peut garder le sien installé jusqu'au 15 mai 2014.

ADOPTÉE

2013-140

Adjudication du contrat pour le déneigement des rues et trottoirs

Attendu que le contrat de déneigement précédent a pris fin en mai 2013 ;

Attendu que la municipalité doit octroyer un nouveau contrat pour les prochaines saisons hivernales ;

Attendu que la municipalité souhaite obtenir un contrat de trois ans accompagné de deux années supplémentaire pouvant être utilisées à la demande de celle-ci ;

Attendu que l'estimation de la valeur ce contrat est supérieure à 100 000 \$;

Attendu que dans ces conditions, la municipalité doit procéder à un appel d'offres public ;

Attendu que le devis a été publié sur le SÉAO, comme demandé dans la loi 106 sur l'attribution des contrats publics ;

Attendu que cinq entrepreneurs en déneigement ont soumis des offres:

Excavation Vallier Ouellet	182 300 \$
Déneigement Yannick Tailleur	185 100 \$
Franbert	186 000 \$
JMD Excavation	195 000 \$
Ferme J-C Prémont inc.	198 926 \$

Attendu que ces cinq entrepreneurs ont déposé une soumission à l'intérieur du délai demandé par la municipalité ;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est faite le 3 septembre 2013 à la rencontre préparatoire du conseil municipal ;

Attendu que le contrat serait donné à la soumission offrant le meilleur prix pour les trois années du contrat, excluant les deux années supplémentaires ;

En conséquence, il est proposé par Marcel Laflamme appuyé par Enrico Desjardins et résolu unanimement d'octroyer le contrat de déneigement à Excavation Vallier Ouellet pour un montant de 182 300 \$ pour 3 ans, taxes en sus.

ADOPTÉE

2013-141

Adjudication du contrat pour le l'enrochement du mur de la rue Horatio Walker (phase 2) et canalisation

Attendu que la municipalité veut compléter la phase 2 de son projet d'enrochement du mur de la rue Horatio Walker et y effectuer une réfection de la canalisation de la rue ;

Attendu que le projet aura une valeur supérieure à 25 000 \$ mais inférieure à 100 000 \$;

Attendu que dans ces conditions, la municipalité doit procéder à un appel d'offres sur invitation ;

Attendu que le devis a été envoyé à trois entrepreneurs en excavation:

JMD Excavation	58 000 \$
Entreprises Gosselin-Tremblay	70 305 \$
Excavations Richard Gosselin	Aucune soumission

Attendu que deux entrepreneurs ont déposé une soumission à l'intérieur du délai demandé par la municipalité ;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est faite le 3 septembre 2013 à la rencontre préparatoire du conseil municipal ;

Attendu que le contrat serait donné à la soumission offrant le meilleur prix ;

En conséquence, il est proposé par Marcel Laflamme appuyé par Mireille Morency et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'enrochement du mur de la rue Horatio Walker (phase 2) et canalisation, à l'entreprise JMD Excavation pour un montant de 58 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

Adjudication du contrat pour l'achat d'un nouveau tracteur

Attendu que la municipalité veut se procurer un nouveau tracteur ;

Attendu que l'estimation de cet équipement prévoit une valeur supérieure à 25 000 \$ mais inférieure à 100 000 \$;

Attendu que dans ces conditions, la municipalité doit procéder à un appel d'offres sur invitation ;

Attendu que le devis a été envoyé à quatre fournisseurs:

Machinerie Pont-Rouge inc.	28 485 \$
Unicoop	30 500 \$
Cam-Trac Bernières	32 750 \$
Agritex	43 995 \$

Attendu que les prix précédemment énumérés tiennent compte de la valeur d'échange de l'ancien tracteur de la municipalité ;

Attendu que ces quatre fournisseurs ont déposé une soumission à l'intérieur du délai demandé par la municipalité ;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est faite le 3 septembre 2013 à la rencontre préparatoire du conseil municipal ;

Attendu que le contrat serait donné à la soumission offrant le meilleur prix ;

Attendu que Machinerie Pont-Rouge et Unicoop ont présenté des soumissions avec un tracteur muni d'une transmission qui n'est pas conforme à ce qui a été demandé dans le devis d'appel d'offres ;

Attendu que cette situation a pour conséquence d'entraîner le retrait de ces deux soumissions ;

En conséquence, il est proposé par Éric Bussière, appuyé par Marcel Laflamme et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'acquisition du tracteur à Cam-Trac Bernières, pour un montant de 32 750 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2013-143

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 151

Madame Mireille Morency, conseillère, donne avis de motion à l'effet de déposer lors d'une séance ultérieure un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 151 afin que soient redéfinies les conditions et normes des construction dans les zones R-19 et A3-S2.

2013-144

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 151

Madame Mireille Morency, conseillère, donne avis de motion à l'effet de déposer lors d'une séance ultérieure un projet de règlement modifiant à nouveau le règlement # 151 (et amendements) pour y préciser les règles d'interprétation et modifiant les articles 5 et 16 dudit règlement.

2013-145

Travaux sur la rue des Chênes Sud

Attendu que des précipitations abondantes sont tombées le 22 août 2013 ;

Attendu que les canalisations de la municipalité ont été incapables de maîtriser la quantité d'eau qui s'est accumulé ;

Attendu que cette accumulation d'eau a abîmé sérieusement le fond de rue de la rue des Chênes Sud ;

Attendu que les réparations à effectuer à cet endroit devient se faire rapidement ;

Attendu que les travaux seront les suivants:

- Paver une partie de la rue
- Faire le caniveau en asphalte
- Faire une bordure en asphalte manuellement sur 5 m linéaires
- Paver un bout de rue dans une côte sur 10 m linéaires
- Faire un caniveau de 1 m linéaire en asphalte sur 10 m linéaire
- Paver une côte très abrupte en asphalte sur 27 m linéaire
- Paver caniveau pour l'écoulement de l'eau sur une surface de 27 m linéaire par 1 m de large
- Superficie totale de 320 m²
- Épaisseur de 65 mm

Attendu que la somme de ces travaux est de 19 270 \$ taxes en sus

En conséquence, il est proposé par Éric Bussière, appuyé par Enrico Desjardins et résolu unanimement d'engager Pavage Rolland Fortier pour effectuer les travaux précédemment mentionnés pour un total de 19 270 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2013-146

Travaux sur la rue Horatio Walker

Attendu que la municipalité a modifié sa signalisation dans la rue Horatio Walker dans le but d'y favoriser la circulation automobile et piétonnière ;

Attendu que plusieurs automobiles y circulent, faisant ainsi de la poussière ;

Attendu que cette situation peut incommoder les propriétaires riverains ;

Attendu que des travaux de pavages seront alors nécessaires pour rendre la rue moins poussiéreuse ;

Attendu que pour ce faire, les travaux suivants seront à effectuer:

- Pavage des accotements des côtés gauche et droit de la rue
- Superficie totale de 227 m² sur une épaisseur de 50 mm

Attendu que ces travaux sont évalués à 5 675 \$.

En conséquence, il est proposé par Éric Bussière, appuyé par Enrico Desjardins et résolu unanimement d'engager Pavage Rolland Fortier pour effectuer les travaux précédemment mentionnés pour un total de 5 675 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2013-147

Caractérisation des bassins versants

Attendu que des précipitations abondantes sont tombées le 22 août 2013 ;

Attendu que des canalisations privées et municipales ont été incapables de maîtriser la quantité d'eau qui s'est accumulée ;

Attendu que cette accumulation d'eau a inondé à de nombreux endroits les terrains de résidents de la municipalité

Attendu que de tels situations risquent de se reproduire à l'avenir ;

Attendu qu'une caractérisation des bassins versants est nécessaire pour diagnostiquer efficacement la situation ;

Attendu que la municipalité désire accompagner les citoyens concernés à régler leurs problèmes d'inondations ;

En conséquence, il est proposé par Marcel Laflamme, appuyé par Enrico Desjardins et résolu unanimement que la municipalité s'approprie une réserve de 5 000 \$ pour aider les intervenants à financer la caractérisation des bassins versants.

ADOPTÉE

2013-148

Déneigement des rues municipales - Félicitations

Attendu que M. Yvon Cauchon a déneigé les rues municipales depuis de nombreuses années ;

Attendu que son travail a été irréprochable et maintes fois souligné par les citoyens de Sainte-Pétronille ;

Attendu que suite au dernier appel d'offres concernant le déneigement, le contrat a été octroyé à un autre entrepreneur ;

Attendu que les conseillers, ont unanimement tenu à présenter une résolution de félicitations à M. Yvon Cauchon ;

En conséquence, il est proposé par Marcel Laflamme, appuyé par Enrico Desjardins et résolu unanimement de souligner l'excellent travail effectué par M. Yvon Cauchon durant toutes ces années et son dévouement pour les citoyens de Sainte-Pétronille.

ADOPTÉE

2013-149

Comptes à payer

Il est proposé par Mireille Morency, appuyé par Enrico Desjardins et résolu unanimement de payer les comptes suivants:

Association des directeurs municipaux du Québec	637.72
Au jardin de Line	123.50
Autobus Laval	217.30
Bell Canada	231.21
Bell Mobilité	101.64
Canyon Ste-Anne	217.00
Charles Gagnon	381.04
Daniel Laflamme	418.61
Desjardins sécurité financière	888.80

Eddy Fugère inc.	649.73
Exova	274.33
Fonds de l'information sur le territoire	24.00
Gérard Bourbeau et Fils enr.	282.04
Groupe Sport-Inter Plus	68.93
Hydro-Québec	1 937.35
Journal de Québec	605.35
Ministre du Revenu du Québec	5 080.21
M.R.C. de l'Île d'Orléans (ordures)	5 615.94
M.R.C. de l'Île d'Orléans (Journal Autour de l'Ile)	549.42
Paradis jardins et accessoires	453.46
Petite caisse	511.06
Pierre Samson tennis académie	840.75
Produits Capital	56.62
Petro Canada	98.96
Receveur général du Canada	2 181.80
Réno Dépôt	249.04
Salaires - Employés	19 797.69
Scies à chaîne Lavoie	43.52
Sécurité publique (SQ)	87 094.00
Société canadienne des Postes	66.89
Société de mise en valeur de l'Ile d'Orléans (livre)	3 500.00
Trafic Contrôle FM	259.50
Unicoop	181.01
Vision 3 W	11.50
Wolseley Canada inc.	412.76
Total	134 062.68

ADOPTÉE

Levée de la session

2013-150

La levée de la session est proposée par Mireille Morency à 21 heures 23 minutes.

ADOPTÉE